



ÉTATS GÉNÉRAUX DES DROITS DE L'ENFANT 2023

SIXIÈME ÉDITION

ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS QUELLE RÉALITÉ ?

*Articles 2 et 29 - Convention Internationale
des Droits de l'Enfant (CIDE)*



TABLER DES MATIÈRES

3 **INTRODUCTION**
Présentation du COGRADE et des États Généraux des
Droits de l'Enfant

10 **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE
PLAYBAC SUR L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS**

14 **LES DÉBATS RÉGIONAUX**
Synthèses des thèmes abordés dans chaque région

16 **PROPOSITIONS DES JEUNES**

21 **CONCLUSION**

QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 1989, à l'initiative du BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance), de l'IDEF (Institut de l'Enfance et de la Famille) et de l'UNICEF, le COFRADE (Conseil français des Associations pour les Droits de l'Enfant) a pour mission d'assurer le suivi de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Composé aujourd'hui de plus de 50 associations membres, le COFRADE a un rôle fédérateur et porte la voix de ses membres devant les institutions.

NOS MISSIONS

Coordination : Le COFRADE travaille en étroite collaboration avec de nombreuses associations de défense des droits de l'enfant afin d'exprimer fermement leurs positions communes auprès des pouvoirs publics.

Information : Le COFRADE participe à la promotion de la Convention en informant le grand public par des campagnes de communication.

Plaidoyer : Le COFRADE travaille activement avec les pouvoirs publics afin de garantir la bonne application des engagements pris vis-à-vis des droits de l'enfant et de tendre à une protection optimale de ces droits et ce dans le cadre du Comité des Droits de l'Enfant de Genève, du HCFEA ou de la CNCDH.

Veille : Le COFRADE, en tant que vigie, effectue régulièrement un état des lieux des droits de l'enfant en France, grâce aux retours de ses associations de terrain.

Action : Le COFRADE organise des événements pour promouvoir et appliquer les droits de l'enfant, notamment lors des États Généraux des Droits de l'Enfant, et des débats d'adolescents.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES DROITS DE L'ENFANT

Les États Généraux des Droits de l'Enfant (EGDE) sont organisés chaque année, depuis 2018, aux alentours du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant.

Ces rassemblements ont pour but de mettre à l'honneur la parole des jeunes et de leur permettre d'appliquer l'article 13 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant: celui de la liberté d'expression.

Chaque année, les jeunes présentent devant un parterre d'élus et de personnalités politiques, leurs propositions pour les conseiller et leur donner leur avis sur la thématique de l'année. Les rôles sont inversés, ce sont les politiques qui écoutent les jeunes. L'essence même de ce moment est de rendre orateurs les jeunes dans des lieux où ils seraient d'habitude auditeurs.

Le but de ces États Généraux est de poursuivre le travail commencé lors des Débats d'Ados et de permettre aux enfants de faire parvenir leurs propositions aux sphères décisionnelles. Cela permet de mettre en avant les propositions, les idées et le ressenti des enfants face à des thématiques qui les concernent dans leur quotidien.

La parole des jeunes est un outil qui permet d'enrichir les prises de décisions politiques, notamment par la présence de parlementaires, ministres, activistes, etc.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES DROITS DE L'ENFANT

THÈME 2023 | ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS, QUELLE RÉALITÉ ?

D'après l'article 2 et l'article de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) :

Article 2 : "1 | Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, **de sexe**, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation."

Article 29 : "1 | Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, **d'égalité entre les sexes** et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone"

En vertu de ces deux articles, les États Parties reconnaissent aux enfants les mêmes droits sans distinction de genre, et instaurent dans les objectifs de l'éducation les principes d'égalité sans distinction de genre.

Au même titre que l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est un principe fondamental protégé par le droit et inscrit au premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

L'État garantit l'égalité des femmes et des hommes face à la loi et dans tous les domaines, un principe consacré depuis 1946 au troisième article du préambule de la Constitution de la IV^{ème} République.

La garantie de l'égalité entre les genres fait partie intégrante des missions principales de l'école. Le Code de l'Éducation consacre à de nombreuses reprises cette égalité comme un principe fondamental.

ILS ET ELLES ÉTAIENT PRÉSENT·ES



Hynd Ayoubi Idrissi
Rapporteuse du Comité
des Droits de l'Enfant de
l'ONU



Perrine Goulet
Députée de la Nièvre
Présidente de la délégation
parlementaire aux droits des enfants
et marraine des EGDE 2023



Eric Delemar
Défenseur des enfants



Guillaume Gouffier Valente
Député du Val-de-Marne
Vice-président de la délégation
parlementaire aux droits des
femmes, délégation parlementaire
aux droits des enfants



Francesca Pasquini
Députée des Hauts-de-Seine
Délégation parlementaire aux
droits des enfants



Elise Leboucher
Députée de la Sarthe
Délégation parlementaire
aux droits des femmes



Marianne Maximi
Députée du Puy-de-Dôme
Délégation parlementaire aux
droits des enfants



Léo Walter
Député des Alpes de Haute
Provence - Délégation
parlementaire aux droits des
enfants



Agnès Carel
Députée de la Seine-Maritime
Délégation parlementaire aux
droits des femmes



Catherine Lefevre
Référente pédagogique
de Crescendo (groupe
SOS jeunesse)



Christophe Drevet
Directeur général de la
Fédération française
des industries Jouet -
Puériculture



Guillaume Sekko
Responsable d'un
programme lié à
l'éducation chez Google



Carole Évéraère
Intervenante pour le
collectif d'éducation
populaire féministe
rEGALons-nous

INTRODUCTION

ARMELLE LE BIGOT-MACAUX

Présidente du COFRADE



“Avant toute chose, je souhaite remercier les enfants et leurs animateurs, car ce n’est pas évident de se mobiliser sur des sujets qui passent parfois sous les radars. Notre vocation, c’est donc de faire connaître leurs droits aux enfants, et surtout les faire devenir acteurs de ces droits, d’où la création des Débats d’Ados.

[...]

“Ma conviction, c’est qu’il est important de donner des espaces de débats aux jeunes. Seulement, si l’on n’en fait rien, alors à quoi ça sert ? C’est le but de ces États Généraux : donner une suite aux Débats d’Ados, afin de vous donner la parole pour faire entendre aux élus des propositions que vous avez à leur faire, en espérant qu’ils auront les moyens de les mettre en œuvre.”

INTRODUCTION

**HYND AYOUBI
IDRISSI**

Rapporteure du Comité des
Droits de l'Enfant de l'ONU



“C’est toujours un réel plaisir de vous écouter, car vous êtes toujours une mine de réflexion dont le Comité des Droits de l’Enfant tire bénéfice. Vous le savez, vous êtes titulaires de droits. Ces droits vous sont reconnus par un texte international adopté en 1989 : la Convention Internationale des Droits de l’Enfant.

[...]

“Son intérêt, c’est de regrouper dans un même texte un très grand nombre de droits [...] qui doivent être mis en œuvre par les États en respectant quatre grands principes : la non-discrimination, l’intérêt supérieur de l’enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, et le plus important, votre droit à la participation. Vous êtes là en vertu de ce droit, qui a fait la différence entre la CIDE et les autres textes internationaux [...] qui vous considéraient comme des objets de droit. La CIDE a changé votre statut : vous êtes des titulaires de droit, des sujets de droit, et la traduction de ce changement de statut, c’est que vous devez participer à toutes les décisions qui vous concernent. ”

INTRODUCTION

ERIC DELEMAR

Défenseur des Enfants



“Mon travail, en tant que Défenseur des Enfants, est dans la continuité de ce qu’a dit Madame la rapporteure : je viens défendre l’intérêt supérieur de l’enfant par les institutions [...] à chaque fois que vous êtes empêchés par les institutions par manque de connaissances du droit, par manque de rapidité, parce qu’il n’y a pas de place, parce que vous êtes passés après les adultes...”

[...]

“Notre deuxième action, c’est la promotion des droits, ce qui est un peu ce que vous faites aujourd’hui. [...] Cette année, notre rapport annuel traite du droit au sport, à la culture, aux loisirs, au repos, au sommeil... Tous ces droits qu’on considère comme de petits droits et qui sont loin de l’être, et pour lequel 4000 enfants ont participé.”

[...]

“Merci pour votre accueil, je suis impatient de vous écouter, car ce travail fait écho à celui que nous avons fait pour ce rapport.”



PRÉSENTATION PAR LES ENFANTS DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE RÉALISÉE AVEC PLAYBAC (LE PETIT QUOTIDIEN ET MON QUOTIDIEN)

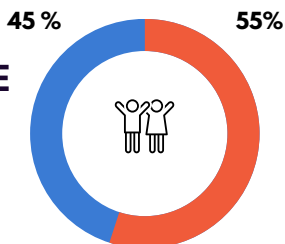
Une étude sur l'égalité filles-garçons a été menée par le COFRADE en octobre 2023 auprès de 404 enfants de 6 à 14 ans dans les journaux Mon Quotidien et Le Petit Quotidien.

20 répondant-es étaient présent-es lors des États Généraux afin de partager leurs réflexions quant aux résultats de cette enquête.

ÉCHANTILLON - SUR 404 RÉPONDANT-ES

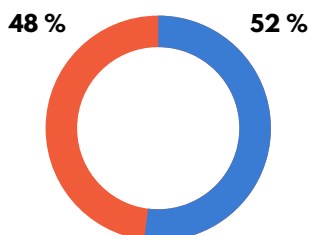
PAR GENRE

- FILLES
- GARÇONS

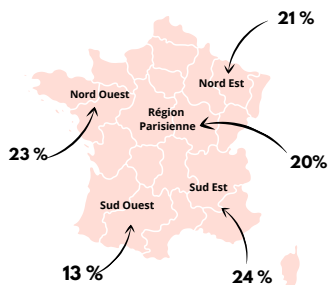


PAR ÂGE

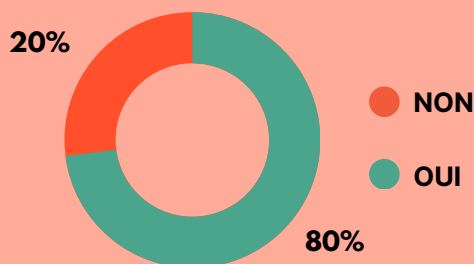
- CP-CM1
- CM2-4E



PAR RÉGION



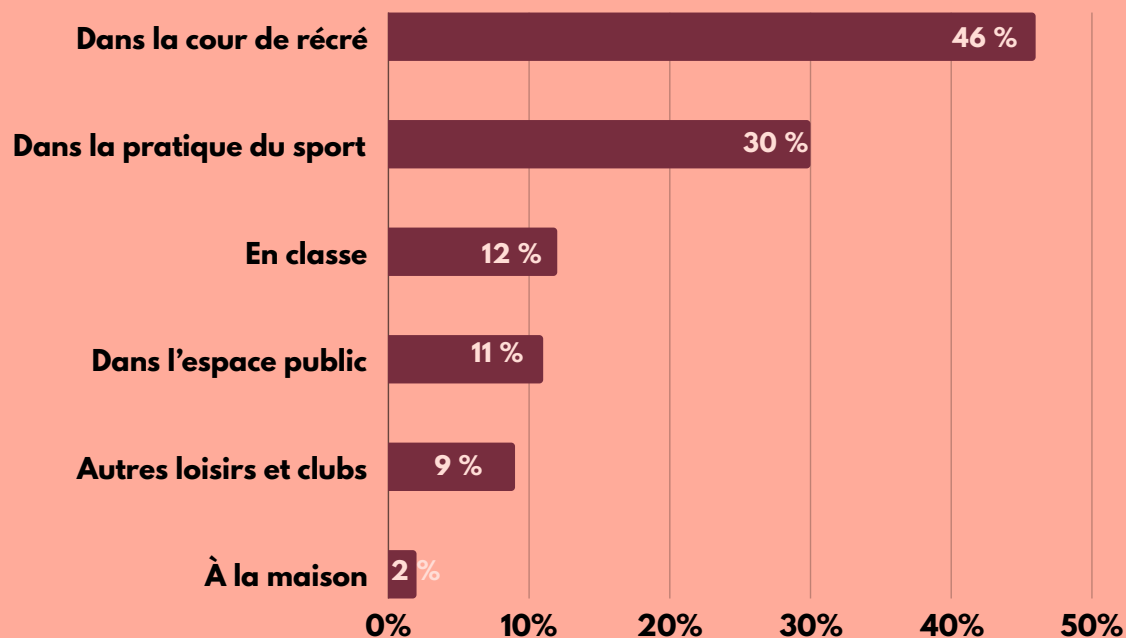
Q1. À TON AVIS, EST-CE QUE LES FILLES ET LES GARÇONS ONT LES MÊMES DROITS AUJOURD'HUI EN FRANCE ?



REMARQUES

Les pourcentages de NON sont plus élevés chez les **filles** (23%) et dans la tranche **CM2 / 4^o** (24%)

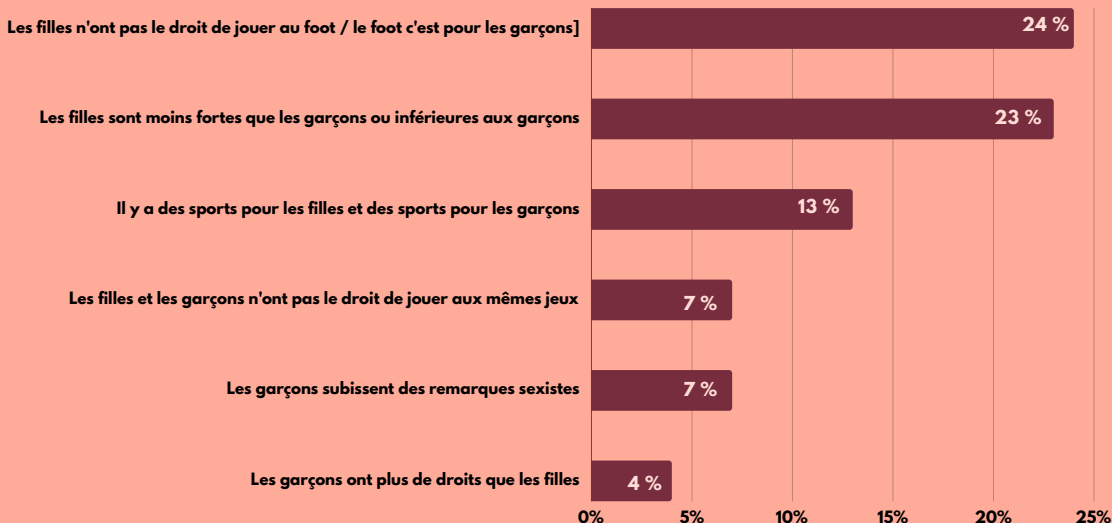
Q2. AS-TU DÉJÀ VÉCU, OU AS-TU DÉJÀ OBSERVÉ POUR UN AUTRE ENFANT DE TON ÂGE, UN TEL PROBLÈME DANS LES SITUATIONS SUIVANTES ?



REMARQUES

Les pourcentages de OUI sont plus élevés chez les **filles** dans la **cour de récré (50%)** et dans la **pratique du sport (36%)**.

Q2. SI OUI, RACONTE-NOUS (QUESTION OUVERTE)



REMARQUES

Les pourcentages de **OUI** sont plus élevés chez les **filles** pour les réponses **"les filles sont moins fortes que les garçons ou inférieures aux garçons"** (28%) et **"il y a des sports de filles et des sports de garçons"** (17%)

QUELQUES VERBATIM...

Fille, 8 ans

"En classe, on dit que les filles sont nulles et qu'elles ont moins de force que les garçons. Dans la cour de récré c'est exactement pareil, parfois même on nous insulte."

Garçon, 12 ans

"A la télévision, on montre bien plus les sports où des hommes jouent que les sports où les femmes jouent (foot, rugby...)."

Fille, 9 ans.

"Je suis inscrite dans un club de foot et je suis une fille, j'ai 9 ans. Mon papi m'a dit que le foot c'est pour les garçons et pas pour les filles."

Fille, 13 ans.

"J'ai fait du foot dans un club où les filles et les garçons étaient séparés, les filles avaient un plus petit terrain, moins de ballons et moins d'équipement. Au début, on n'avait même pas de vestiaires et certaines filles ont dû négocier pour en obtenir un."

Garçon, 9 ans.

"Un petit garçon jouait à la poupée et une dame âgée s'est moquée de lui parce qu'il "jouait à la maman" et il a répondu "je joue au papa".

Fille, 7 ans.

"Des fois, des garçons dans la cour de récré nous disaient qu'on est des êtres inférieurs, qu'on leur doit obéissance."

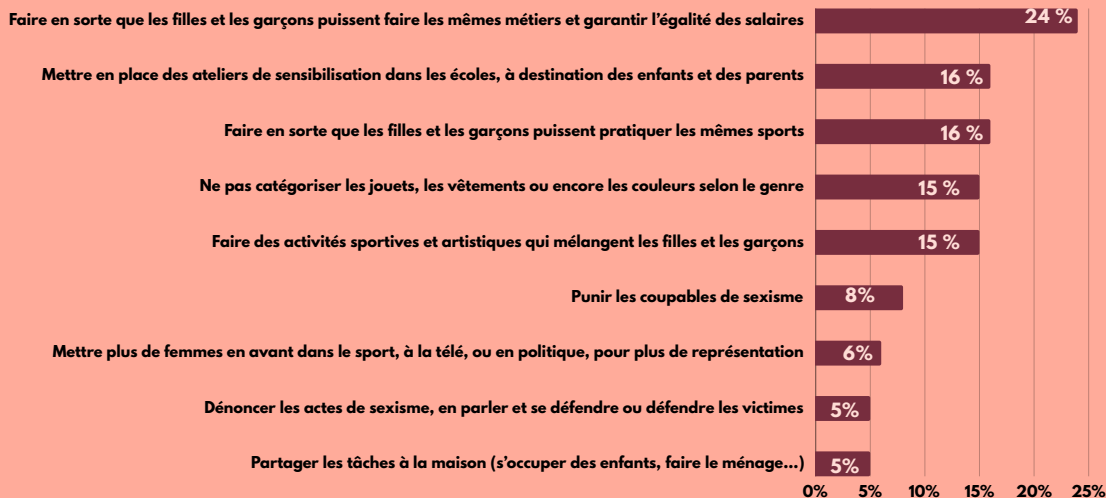
Fille, 9 ans.

"J'ai dit oui car il y a plus de garçons qui jouent au foot que de filles, je pense que c'est parce qu'il y a plus de matchs de garçons que de filles. Je pense aussi que les filles ont moins confiance en elles."

Fille, 10 ans.

"On jouait au basket et les garçons ne passaient jamais le ballon aux filles (alors que j'en fais en club). Les animateurs ont dû dire aux garçons qu'un panier marqué par une fille valait 2 points de plus pour qu'ils nous passent la balle !"

Q3. SELON TOI, QUELLES SONT LES DEUX PREMIÈRES DÉCISIONS À PRENDRE POUR AMÉLIORER L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS ? (QUESTION OUVERTE)



REMARQUES

Les pourcentages sont plus élevés chez les **filles (20%)** pour les réponses "**ne pas catégoriser les jouets, les vêtements etc.**", et plus élevés en **Île-de-France** pour "**pratiquer les mêmes métiers...**" (28%).

QUELQUES VERBATIM...

Fille, 7 ans

"Qu'il y ait autant d'hommes que de femmes dans le gouvernement français et diffuser plus de sport féminin à la télé."

Garçon, 12 ans

"On doit augmenter le salaire des filles. On est tous humains et on ne doit pas faire de différence".

Fille, 11 ans.

"Tout acte de sexisme doit être puni d'une amende voire de prison."

Fille, 9 ans.

"La première décision est de supprimer l'inégalité salariale. La deuxième décision serait moins de tâches ménagères pour les femmes. Ce n'est pas interdit pour les hommes !"

Garçon, 10 ans.

"Tout le monde pourra jouer aux jeux qu'ils veulent. Les garçons pourront jouer aux Barbies et les filles au football."

Fille, 12 ans.

"Plus d'égalité, je trouve qu'on a mis trop de temps à accepter que les femmes soient admises aux JO."

Garçon, 7 ans.

"On devrait tous pouvoir pleurer et montrer nos sentiments. Les garçons ont le droit de porter du rose et les filles peuvent avoir les cheveux courts."

Fille, 7 ans.

"Ne pas catégoriser les jouets selon le sexe. Dans la cour de récréation, inciter les filles à jouer au football, qu'elles prennent plus de place dans l'espace de récréation."

Garçon, 9 ans.

"Que dans les catalogues les châteaux de princesses ne soient plus sur fond rose et que les châteaux forts ne soient plus sur fond bleu."

SYNTHÈSES DES DÉBATS RÉGIONAUX EN AMONT DES ÉTATS GÉNÉRAUX

LA RÉUNION

22 et 29 septembre 2023 - Sous la responsabilité de Catherine Kozlovsky, responsable de Lékol du Bonheur

LES THÈMES DES DÉBATS

- **L'orientation professionnelle** : la mixité dans les différentes filières et dans les choix d'orientation.
- **Les violences faites aux femmes et aux filles** : l'importance des interventions et de la sensibilisation, notamment en milieu scolaire.
- **L'image des femmes et des hommes sur les réseaux sociaux** : l'image éloignée de la réalité des femmes et des hommes, la sexualisation et la critique parfois violente du physique des femmes.
- **Les tenues vestimentaires** : éducation des regards plutôt qu'interdiction de certaines tenues.

MAYOTTE

27 mai 2023 - Sous la responsabilité de Lydia Barneoud, Directrice de l'association Haki Za Wanatsa - Collectif CIDE Océan indien

LES THÈMES DES DÉBATS

- **Les stéréotypes de genre aussi bien dans la sphère privée que publique**, dont découlent de nombreuses violences physiques et mentales.
- **Les violences sexuelles faites aux enfants**
- **L'éducation familiale et scolaire** : donner des outils aux familles et aux personnels d'éducation pour intégrer l'égalité de genre dès les premiers apprentissages.
- **L'application des lois**, notamment celle relative aux 21h d'éducation à la vie affective et sexuelle obligatoire au terme du parcours de scolarité.

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

12 avril 2023 - Sous la responsabilité de Philippe Chastel, directeur de l'Espace Boris Vian et responsable Évènements Jeunes du COFRADÉ

LES THÈMES DES DÉBATS

- **Le rôle des femmes et des hommes dans la société (profession, vie quotidienne)...**
- **Combats, luttes, inégalités des genres, empreintes des inégalités des genres.**
- **Éducation, enfance, genre, stéréotype, la socialisation sexuée.**

OCCITANIE

7 juin 2023 - Sous la responsabilité de Bernadette Yépé, Directrice de l'association Lien Horizon Danses, et Émilie Brenot, professeure au collège Vercingétorix de Montech

LES THÈMES DES DÉBATS

- **Les normes vestimentaires** : le jugement, la question de l'uniforme...
- **Les mentalités** : les égalités sont écrites, mais ne sont pas respectées car certaines mentalités n'évoluent pas.
- **Les inégalités salariales**
- **L'éducation** : cours de parentalité, interventions et sensibilisation, mise en avant des femmes dans les programmes scolaires...

ÎLE-DE-FRANCE

24 mai 2023 - Sous la responsabilité du COFRADÉ

LES THÈMES DES DÉBATS

- **Les inégalités professionnelles** : inégalités salariales et de représentation.
- **Les inégalités dans le sport** : représentations, salaires et moyens...
- **Les clichés de genre dans les films et les jouets** : les jouets bleu et rose, le rôle des femmes dans les films...
- **La charge mentale**
- **Les normes physiques et sociales** : les vêtements, le maquillage...

LES 19 PROPOSITIONS DES JEUNES



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

1 DÉVELOPPER DES TRANSPORTS DE NUIT PLUS SÉCURISÉS POUR FAIRE FACE AU HARCÈLEMENT DE RUE

Les femmes sont exposées quotidiennement au harcèlement de rue, en particulier la nuit. Il faudrait donc développer les transports de nuit comme les bus, et y déployer des agent-es de sécurité formé-es à la question du harcèlement de rue.

2 ÉTABLIR DES LIGNES DIRECTES D'ASSISTANCE ET DES CENTRES DE SOUTIEN POUR LES VICTIMES DE HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCES

Ces dispositifs permettraient d'aider les victimes en leur offrant des services de conseil et d'accompagnement juridique et médical.

3 METTRE EN PLACE DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR LE HARCÈLEMENT, LES COMPORTEMENTS SEXISTES ET CE QUE DIT LA LOI

Certains actes sexistes sont parfois perçus comme de simples incivilités, alors que ce sont en réalité des infractions sanctionnées par la loi. Il serait donc nécessaire d'informer davantage les jeunes à ce sujet, pour qu'ils et elles connaissent davantage leurs droits et/ou puissent agir.

4 SUIVRE LES PRÉCONISATIONS DE LA CIIVISE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS



ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

1

DÈS L'ÉCOLE PRIMAIRE, TRAVAILLER UNE HEURE PAR SEMAINE SUR L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS ET METTRE EN PLACE DES "CLUBS DE DÉBAT"

Afin de parler des situations d'inégalités vécues par chacun·e et proposer des solutions à ces dernières, il faudrait traiter du sujet de l'égalité filles-garçons et donner des espaces de parole dès le plus jeune âge.

2

FAIRE APPLIQUER LA LOI DE 2001 SUR L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE RELATIONNELLE ET SEXUELLE

La loi du 26 août 2001 prévoit que chaque élève, à l'école, au collège et au lycée, doit bénéficier d'au moins trois séances annuelles d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Or, cette loi n'est pas toujours appliquée.

3

SENSIBILISER LES FAMILLES, NOTAMMENT À TRAVERS LE MODÈLE DE L'ÉCOLE DE LA PARENTALITÉ

Il s'agit de proposer des formations, des ateliers et des ressources, afin d'aider les parents à mieux comprendre les besoins de leurs enfants et renforcer la communication familiale.



INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES

1

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION DANS LES ENTREPRISES EN METTANT EN PLACE DES POLITIQUES DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLES

2

POUR TOUS LES MÉTIERS, ET SURTOUT LES MÉTIERS GENRÉS, METTRE EN AVANT DES FEMMES ET DES HOMMES LORS DES FORUMS D'ORIENTATION

Il faudrait montrer des femmes et des hommes engagé-es dans toutes les filières professionnelles, et exerçant ensemble différents métiers, pour normaliser la présence de filles et de garçons dans toutes les filières.



LA REPRÉSENTATION DES FEMMES

Les enfants, filles ou garçons, doivent pouvoir avoir des modèles dans toutes les sphères de la société, car cela participe à leur construction. Pour cela, il est nécessaire de :

1

ENCOURAGER LES MÉDIAS À PROMOUVOIR DES RÔLES DIVERSIFIÉS POUR LES PERSONNAGES FÉMININS ET MASCULINS DANS LES FILMS, LES SÉRIES ET LES PUBLICITÉS

2

METTRE DAVANTAGE EN AVANT LE SPORT FÉMININ DANS LES MÉDIAS

Aujourd'hui, le sport féminin occupe, sur une journée, seulement 4,8% du temps d'écran.

3

METTRE DAVANTAGE DE FEMMES EN AVANT DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES



LUTTE CONTRE LA “TAXE ROSE”

1

PLAIDER POUR DES RÉFORMES LÉGISLATIVES QUI INTERDISENT LA DIFFÉRENCIATION DE PRIX ENTRE LES PRODUITS DESTINÉS AUX FEMMES ET AUX HOMMES LORSQUE CETTE DIFFÉRENCE N'EST PAS JUSTIFIÉE PAR DES COÛTS DE PRODUCTION RÉELS

2

SOUTENIR LES ENTREPRISES QUI S'ENGAGENT À METTRE FIN À LA « TAXE ROSE »

Celles-ci pourraient être soutenues par la promotion de leurs produits et services, ou en les récompensant par des labels d'équité de genre.



CHARGE MENTALE DES FEMMES

1

PRENDRE DAVANTAGE EN COMPTE LES RÉALITÉS PHYSIOLOGIQUES COMME LES RÈGLES

Cela passerait par la gratuité des protections menstruelles, ou encore des congés et/ou repos adaptés. Aussi, les protections hygiéniques doivent être mises à disposition dans les établissements scolaires via des distributeurs, une mesure qui est déjà censée être une réalité, mais n'est pas bien appliquée partout.

2

FINANCER ET DÉVELOPPER LA RECHERCHE SUR LA CONTRACEPTION MASCULINE POUR MIEUX RÉPARTIR CETTE CHARGE

La charge contraceptive reposant majoritairement sur les femmes, il est nécessaire de financer et développer des recherches sur la contraception masculine, la mettre davantage en avant et la diffuser à grande échelle.



LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE

1 EXPÉRIMENTER LE MODÈLE DE LA “PÉDAGOGIE NEUTRE” DANS LES ÉCOLES

La pédagogie neutre, déjà expérimentée en Suède, consiste en une éducation basée sur la mixité dans tous les domaines : constituer des équipes mixtes en cours de sport, mettre à disposition les mêmes jouets pour les filles et les garçons...

2 POUR LES VÊTEMENTS ET LES JOUETS : NE PLUS INDIQUER DE GENRE SUR LES PRODUITS, ET METTRE FIN À LA SÉPARATION EN RAYONS FILLES ET GARÇONS



LES NORMES VESTIMENTAIRES

1 DANS LES ÉCOLES, METTRE EN PLACE DES RÈGLEMENTS QUI S'ADRESSENT DE MANIÈRE INDIFFÉRENTE AUX FILLES ET AUX GARÇONS, AVEC UNE ADAPTATION PAR RAPPORT AU CLIMAT

Les filles sont le plus souvent concernées par les interdictions vestimentaires, par exemple les shorts ou les débardeurs, et se voient imposer des tenues qui ne sont pas forcément en adéquation avec le climat. Il faudrait donc édicter des règlements qui placent filles et garçons sur un pied d'égalité, et qui n'obligent pas à porter des hauts fermés et des manches longues ou des pantalons en cas de chaleur.

CONCLUSION

PERRINE GOULET

Députée de la Nièvre,
présidente de la délégation
parlementaire aux droits
des enfants et marraine
des EGDE 2023



“J’ai été particulièrement heureuse d’avoir été sollicitée pour vous permettre de tenir ces États Généraux dans cette salle Victor Hugo (...) qui a mis en lumière la force et la capacité des enfants à surmonter les épreuves. Je pense que vous nous l’avez montré aujourd’hui.

(...) En faisant des journées comme celle-ci, vous contribuez à éduquer les adultes et les décideurs sur ce que vous attendez de nous. (...) Je suis convaincue que nous avons plus intérêt à écouter les enfants, car il n’y a pas de barrières de l’impossible, et vos propositions sont toujours empreintes de bon sens.”

“J’ai vu ressortir trois grands thèmes, notamment l’éducation. (...) Ce sera le sujet pour l’année prochaine et j’en suis ravie, car nous avons un besoin au niveau des cours d’éducation à la sexualité et à la vie affective. (...) Nous devons pouvoir, dès le plus jeune âge, éduquer au respect de son propre corps et celui des autres, la bienveillance, la tolérance, la lutte contre les violences, l’explication des différences...”

(...) Je voulais donc vous remercier, car ce que vous faites nous aide à aller plus loin que ce que nous faisons tous les jours, et vos propositions concrètes nous aident à encore continuer cette bataille.”

CONCLUSION

GUILLAUME GOUFFIER-VALENTE

Député du Val-de-Marne, vice-président de la délégation parlementaire aux droits des femmes, délégation parlementaire aux droits des enfants



“J’ai vu beaucoup de maturité dans la manière dont vous abordez tous ces sujets. Vous observez déjà, malheureusement, que ces inégalités traversent toute notre société. (...) Ces inégalités, vous les avez abordées avec beaucoup de confiance.”

“Vos propositions témoignent de l’état d’esprit qui a guidé vos échanges : faire attention à l’autre, et avoir la conviction que tout est possible. (...) Gardez cet état d’esprit, transmettez-le, car c’est ce qui nous permet de changer les choses et réduire les inégalités. Ce combat est encore une réalité et va encore être long, mais vous nous montrez que la jeune génération n’est pas uniquement dans des réflexions, mais dans des habitudes de vie.”

“(…) Un très grand merci pour vos travaux, vos propositions et votre énergie, qui nous invitent à toujours faire mieux jusqu’à, un jour, vous laisser prendre notre succession.”

REMERCIEMENTS

Le COFRADE remercie grandement les élu-es, représentantes institutionnel-les et intervenant-es qui ont participé à cette sixième édition.

Nous remercions chaleureusement les jeunes et leurs animateur-rices pour leur implication et leur participation.

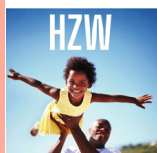
Nous remercions notre marraine la députée Perrine Goulet, ainsi que son assistante Marie-Laure Ripoll, sans qui nous n'aurions pas pu organiser cet événement au sein de l'Assemblée Nationale.

Nous remercions Philippe Chastel (Espace Boris Vian), Catherine Kozlovsky (Lékol du Bonheur), Bernadette Yépé (Lien Horizon Danses), Emilie Brenot (collège Vercintégorix de Montech), Lydia Barneoud (Haki Za Wanatsa - Collectif CIDE Océan Indien) et Elise Thieffine (COFRADE) pour leur implication dans l'organisation de ces États Généraux.

Nous remercions grandement Playbac et les journaux *Le Petit Quotidien* et *Mon Quotidien* pour le fidèle relai de notre questionnaire.

Nous remercions Google pour leur soutien financier.

Nous remercions la Direction Générale de la Cohésion Sociale pour leur soutien.



ÉDITION 2024 DES DÉBATS D'ADOS ET DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES DROITS DE L'ENFANT

"L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE : POUR QUOI ET COMMENT ?"

L'article 11 du préambule de la Constitution de la IV^e République de 1946 consacre la protection de la santé comme un droit fondamental pour tous·tes.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) prévoit en son article 17 que les enfants doivent avoir accès à l'information qui viserait à promouvoir leur bien-être et leur santé physique et/ou mentale. Par ailleurs, l'article 19 de la CIDE impose aux États de protéger les enfants contre les violences ou l'exploitation sexuelle, y compris sous forme de programmes d'aide et de prévention. Enfin, l'article 24 de la CIDE consacre le droit de tous les enfants à jouir du meilleur état de santé possible, incluant donc leur accès à toute information et/ou prévention dans ce but.

Depuis la loi 2001-588 du 4 juillet 2001, chaque élève doit bénéficier d'une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle au cours de sa scolarité à raison d'au moins trois séances annuelles, comme il est inscrit dans le code de l'éducation.

Les objectifs de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle sont, comme indiqué dans la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018, basés sur trois champs :

- le champ psycho-émotionnel : l'estime de soi, les émotions et les sentiments, les relations interpersonnelles...
- le champ juridique et social : sensibilisation aux droits et devoirs de chaque citoyen.ne, les risques d'exposition à la pornographie, l'exploitation sexuelle, les violences sexistes et sexuelles...
- le champ biologique : la prévention des IST, la contraception, l'anatomie...

COFRADE
14 rue Mondétour 75001
Paris
- 09.77.38.07.13-
contact@cofrade.org

le  cofrade